

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT JEANNAISE
ZAC DES BASSES ECHARRIERES - 38440 ST JEAN DE BOURNAY**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le trois avril, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre, doyen de l'assemblée.

Date de la convocation : 27 mars 2008

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, REYNAUD Thierry, PICHAT Alain, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, DEBRAND Maurice, GERIN Guy, GELIN Maurice, SAUNIER Georges, BELFILS Mireille, CAILLET Pierre, DEXPERT Jean-Paul, GELIN Bruno, ROLLAND Thierry, PIOLAT Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, RABILLOUD Andrée, ROY Louis, VIVIAN Jean-Pascal, GERIN Philippe, MOINE Armand, BAUDOUIN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline, FILLON Jean-Michel, BESTIEU Patrice, ROBERT Christiane, PELLERIN Anne-Marie, BARRUEL Jean-Louis, GENIN Jean-Paul, DREVET Jean-Michel, PERRET Michel, GARGAUD Jean-Paul, POIZAT Philippe, BRUT Michel.

Point n°1 : Election du Président de la Communauté de Communes

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre CAILLET, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Le secrétaire de séance est M. Philippe GERIN, le plus jeune des membres du conseil Communautaire.

L'article L 5211-2 du CGCT rend applicable au Président et aux membres de l'organe délibérant des EPCI les dispositions relatives aux maires et aux adjoints. En application de l'article 2122-7 du CGCT, le Président et les vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Pierre CAILLET propose de procéder à l'élection du Président.

1^{er} tour

Candidats : CAILLET Pierre, VIVIAN Jean-Pascal

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 41

A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles
L 65 et L 66 du Code Electoral..... 0

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés..... 41

MAJORITE ABSOLUE 21

Résultat de l'élection :

M. CAILLET Pierre 27

M. VIVIAN Jean-Pascal 14

M. CAILLET Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu Président et a été immédiatement installé.

Point n°2 : Fixation du nombre de membres du Bureau

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, l'article 8 des statuts communautaires indique que le bureau communautaire est composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et d'un ou plusieurs autres membres. Il convient de fixer le nombre de membres du bureau.

Le Président propose de fixer à quatorze le nombre de membres du Bureau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

FIXE à quatorze le nombre de membres du Bureau de la Communauté de communes

Point n°3 : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, l'article 8 des statuts communautaires indique que le bureau communautaire est composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et d'un ou plusieurs autres membres. Il convient de fixer le nombre de Vice-Présidents.

Le Président propose de fixer à treize le nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 39 voix pour et 2 abstentions :

FIXE à treize le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de communes.

Point n°4 : Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes

L'article L 5211-2 du CGCT rend applicable au Président et aux membres de l'organe délibérant des EPCI les dispositions relatives aux maires et aux adjoints. En application de l'article 2122-7 du CGCT, le Président et les vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence de Monsieur Pierre CAILLET, élu Président, il a été procédé à l'élection du **1^{er} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Finances**

1^{er} tour

Candidat(s) : GARGAUD Jean-Paul

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	13
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	28
MAJORITE ABSOLUE	15
M. GARGAUD Jean-Paul	27
M. VIVIAN Jean-Pascal	1

M. GARGAUD Jean-Paul, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 1^{er} Vice-Président délégué aux finances et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **2^{ème} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Communication**

1^{er} tour

Candidat(s) : RABILLOUD Andrée

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	6
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	35
MAJORITE ABSOLUE	18
M. RABILLOUD Andrée	25
M. VIVIAN Jean-Pascal	9
M. ROY	1

Mme RABILLOUD Andrée, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue 2^{ème} Vice-Président déléguée à la communication et a été immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **3^{ème} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Economie**

1^{er} tour

Candidat(s) : SIMONDANT Martial

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
MAJORITE ABSOLUE	20
M. SIMONDANT Martial	29
M. VIVIAN Jean-Pascal	10

M. SIMONDANT Martial, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu **3^{ème} Vice-Président délégué à l'économie** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **4^{ème} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Base de Loisirs**

1^{er} tour

Candidat(s) : SAUNIER Georges

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	40
MAJORITE ABSOLUE	21
M. SAUNIER Georges	31
M. VIVIAN Jean-Pascal	9

M. SAUNIER Georges, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu **4^{ème} Vice-Président délégué à la base de loisirs** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **5^{ème} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Environnement, Politique de l'eau, Pêche**

1^{er} tour

Candidat(s) : SERVET Guy

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
MAJORITE ABSOLUE	20
M. SERVET Guy	32
M. VIVIAN Jean-Pascal	7

M. SERVET Guy, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu **5^{ème} Vice-Président délégué à l'environnement, politique de l'eau, pêche** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **6^{ème} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : PLH, CLH, SCOT, logement**

1^{er} tour

Candidat(s) : GELIN Bruno

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
 MAJORITE ABSOLUE	21
M. GELIN Bruno	31
M. VIVIAN Jean-Pascal	9
M. BARRUEL Jean-Louis.....	1

M. GELIN Bruno, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 6^{ème} Vice-Président délégué au PLH, CLH, SCOT, logement et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **7^{ème} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Enfance et jeunesse**

1^{er} tour

Candidat(s) : PICHAT Alain

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
 MAJORITE ABSOLUE	21
M. PICHAT Alain	31
M. VIVIAN Jean-Pascal	10

M. PICHAT Alain, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 7^{ème} Vice-Président délégué à l'enfance et jeunesse et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **8^{ème} Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Patrimoine communautaire**

1^{er} tour

Candidat(s) : VIVIAN Jean-Pascal

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	7
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	34
 MAJORITE ABSOLUE	18
M. VIVIAN Jean-Pascal	33
M. MARTIN	1

M. VIVIAN Jean-Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 8^{ème} Vice-Président délégué au patrimoine communautaire et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 9^{ème} **Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Cadre de vie**

1^{er} tour

Candidat(s) : BARRUEL Jean-Louis

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
 MAJORITE ABSOLUE	20
M. BARRUEL Jean-Louis	29
M. MARTIN	1
M. GERIN Philippe	8
M. ROY	1

M. BARRUEL Jean-Louis, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 9^{ème} Vice-Président délégué au cadre de vie et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 10^{ème} **Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Voirie**

1^{er} tour

Candidat(s) : DEBRAND Maurice

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	37
 MAJORITE ABSOLUE	19
M. DEBRAND Maurice	28
M. GERIN Philippe	8
M. MARTIN	1

M. DEBRAND Maurice, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 10^{ème} Vice-Président délégué à la voirie et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 11^{ème} **Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Médiathèque**

1^{er} tour

Candidat(s) : PERRET Michel

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	40

MAJORITE ABSOLUE	21
M. PERRET Michel	30
Mme ROBERT Christiane	2
M. GERIN Philippe	6
M. MOINE Armand	2

M. PERRET Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 11^{ème} Vice-Président délégué à la médiathèque et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 12^{ème} **Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Ordures ménagères, déchèterie**

1^{er} tour

Candidat(s) : PIOLAT Jean Christian

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	37
MAJORITE ABSOLUE	19
M. PIOLAT Jean Christian	28
M. MOINE Armand	2
M. BAUDOIN Jocelyne	5
M. GERIN Philippe	2

M. PIOLAT Jean Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 12^{ème} Vice-Président délégué aux ordures ménagères, déchèterie et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 13^{ème} **Vice-Président délégué aux fonctions suivantes : Tourisme, agriculture, randonnée**

1^{er} tour

Candidat(s) : GERIN Guy

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier libre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	37
MAJORITE ABSOLUE	19
M. GERIN Guy	29
M. FILLON Jean-Michel	6
M. MOINE Armand	1
M. GERIN Philippe	1

M. GERIN Guy, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 13^{ème} Vice-Président délégué au tourisme, agriculture, randonnée et a été immédiatement installé.

Point n°5 : Election des membres du bureau

Le nombre de membres du bureau ayant été fixé à 14, il sera composé du Président et des 13 vice-Présidents élus. Ce point devient sans objet.

Point n°6 : Désignation des représentants au SCOT Nord Isère (Syndicat Mixte chargé de la mise en place du Schémas de Cohérence Territoriale)

Il est procédé à l'élection de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein des commissions du SCOT Nord Isère qui sont les suivantes : commission environnement, commission économie, commission population/habitat/équipement, commission infrastructures/transports.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
DESIGNE les délégués suivants :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Environnement	SERVET Guy	DEXPERT Jean-Paul
Economie	SIMONDANT Martial	PELLERIN Anne-Marie
Population/Habitat/Équipement	GELIN Bruno	MARTIN Guy
Infrastructures/Transports	VIVIAN Jean-Pascal	FILLON Jean-Michel

Point n°7 : Désignation des représentants au SICTO M de la Bièvre

Il est procédé à l'élection de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Bièvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
DESIGNE les délégués suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BAUDOUIN Jocelyne	MOINE Armand
BELFILS Mireille	HENRY Daniel
MANDRAN Robert	PICHAT Alain
PIOLAT Jean Christian	SAUTARD-BADIN Hervé
GELIN Maurice	GERIN Guy

Point n°8 : Désignation des représentants à Isère Porte des Alpes

Il est procédé à l'élection de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein de l'assemblée générale et des 6 commissions thématiques (Economie et Formation, Agriculture et Environnement, Culture, Sport-Tourisme et Patrimoine, Cadre de vie et service à la population, communication).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
DESIGNE les délégués suivants :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Assemblée Générale	CAILLET Pierre	DREVET Jean-Michel
Economie et formation	SIMONDANT Martial	SAUNIER Georges
Agriculture et environnement	GERIN Guy	SERVET Guy
Culture	ROBERT Christiane	PERRET Michel
Sport, tourisme et patrimoine	BELFILS Mireille	ROLLAND Thierry
Cadre de vie, service à la population	BARRUEL Jean-Louis	GELIN Bruno
Communication	RABILLOUD Andrée	GARGAUD Jean-Paul

Questions diverses

Monsieur CAILLET informe l'assemblée qu'un conseil communautaire aura lieu le 17 avril 2008.